

**VIE ASSOCIATIVE**

Attribution de subventions complémentaires

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération du 26 janvier 2006, le conseil municipal a attribué aux associations locales les subventions pour l'année 2006 afin de contribuer au développement de la vie associative ivryenne.

Lors de l'examen des demandes de subventions en novembre 2005, la commission « accès à la culture pour tous : aux savoirs, aux arts, aux sports » a donné un accord de principe pour le projet de l'association culturelle « /artmédia », sous réserve d'une réponse de partenariat avec des acteurs institutionnels. Le Conseil général a notifié son soutien financier par courrier du 21 décembre 2005.

Cette association organise un événement dans le cadre de l'ouverture de la deuxième tranche du parc des Cormailles et à l'occasion des *pleins feux*, les 22, 23, 24 septembre 2006.

Cet événement, intitulé « *Construit* », consiste en une soirée de projection en extérieur dans le jardin des sables du parc et en une exposition d'une durée d'un mois au pavillon des gourmets.

Pour mettre en œuvre ce projet, au regard de l'intérêt local qu'il présente, il est proposé d'attribuer une subvention de 4000 € à l'association « /artmédia ».

D'autre part, le collectif de vigilance contre le racisme et pour l'aide aux sans papiers travaille avec le Groupe d'Etudes et de Recherches de Méthodes Actives d'Education (GERMAE) afin de contribuer à la lutte contre l'analphabétisme en direction des personnes issues de l'immigration. Pour cela, trois cours hebdomadaires sont actuellement organisés à Ivry par le GERMAE pour l'apprentissage du français.

De nombreuses demandes sont formulées par des personnes recherchant des cours d'alphabétisation. Aussi, il est nécessaire de soutenir les associations oeuvrant dans ce domaine afin de permettre l'intégration de ce public.

C'est pourquoi, en raison de l'intérêt local que présentent les activités de cette association il est proposé d'attribuer une subvention de 1500 € à l'association Groupe d'Etudes et de Recherches de Méthodes Actives d'Education (GERMAE).

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention complémentaire à l'association Groupe d'Etudes et de Recherches de Méthodes Actives d'Education (GERMAE) et à l'association « /artmedia ».

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

## **VIE ASSOCIATIVE**

Attribution de subventions complémentaires

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que les activités de l'association « /artmédia » s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle de la Ville et qu'elle organisera un événement à l'occasion de la manifestation « plein feux » et de l'ouverture de la deuxième tranche du parc des Cormailles,

considérant que l'association Groupe d'Etudes et de Recherches de Méthodes Actives d'Education (GERMAE) apporte son savoir-faire pour développer des cours d'apprentissage du français,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

Par 38 voix pour et 4 voix contre

**ARTICLE 1** : ACCORDE une subvention de 4000 € à l'association « /artmédia » et une subvention de 1500 € à l'association Groupe d'Etudes et de Recherche de Méthodes Actives d'Education (GERMAE).

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2006